PROVINCE DE QUÉBEC SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 28 mars 2022 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Renaud Fortier, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE:

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR:

RÉSOLUTION Nº 22-12805

Ordre du jour

ATTENDU: l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval ET RÉSOLU unanimement

- QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :
- 6.14 Embauche d'une adjointe administrative au Service de sécurité incendie
- 6.15 Démission d'un pompier au Service de sécurité incendie
- 6.16 Démission d'un pompier au Service de sécurité incendie
- 7.6 Rapport d'activités de la trésorière au conseil municipal

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL:

RÉSOLUTION Nº 22-12806

Séance ordinaire du 14 mars 2022

ATTENDU: qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

PROJETS DE RÈGLEMENTS:

RÉSOLUTION Nº 22-12807

Adoption du projet du Règlement numéro 848-2022

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Règlement numéro 848-2022 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de forte densité le long de la route 204, au nord de la 117^e Rue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 28 mars au 25 avril 2022 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 25 avril 2022 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 848-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12808

Adoption du premier projet de Règlement numéro 849-2022

ATTENDU: que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du Règlement numéro 849-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de remplacer la zone commerciale CD-319 située le long de la route 204 par une zone résidentielle de forte densité, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 28 mars au 25 avril 2022 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 25 avril 2022 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du Règlement numéro 849-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adoption du projet du Règlement numéro 850-2022

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Règlement numéro 850-2022 amendant le Règlement numéro 268-2008 afin d'abroger les dispositions applicables à la zone CD-319, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 28 mars au 25 avril 2022 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 25 avril 2022 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 850-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12810

Adoption du premier projet de Règlement numéro 851-2022

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du Règlement numéro 851-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter le nombre de logements permis et la hauteur maximale dans la zone RE-621, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 28 mars au 25 avril 2022 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 25 avril 2022 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du Règlement numéro 851-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adoption du projet du Règlement numéro 852-2022

ATTENDU : que la greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Règlement numéro 852-2022 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de modifier les affectations dans les prolongements de la 144° Rue et de la 147° Rue entre la 22° Avenue et la 25° Avenue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 28 mars au 25 avril 2022 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 25 avril 2022 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 852-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12812

Adoption du premier projet de Règlement numéro 853-2022

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du Règlement numéro 853-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans les prolongements de la 144° Rue et de la 147° Rue entre la 22° Avenue et la 25° Avenue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 28 mars au 25 avril 2022 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 25 avril 2022 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du Règlement numéro 853-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

RÉSOLUTION Nº 22-12813

Adoption du Règlement numéro 839-2022

ATTENDU: que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU: qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la

séance du 14 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 839-2022 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de remplacer une affectation industrielle par une affectation commerciale dans la 91° Rue et afin d'ajouter des usages pouvant être autorisés dans certaines affectations, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 839-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-12814

Adoption du Règlement numéro 843-2022

ATTENDU: que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même

temps que l'avis de motion;

ATTENDU: que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc

à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 843-2022 concernant l'octroi d'un crédit de taxes au développement industriel, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 843-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12815

Adoption du Règlement numéro 844-2022

ATTENDU: que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU: qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même

temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc

à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 844-2022 modifiant le Règlement numéro 829-2021 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2022, soit et est adopté par ce conseil.

RÉSOLUTION Nº 22-12815 (SUITE)

QUE le texte du **Règlement numéro 844-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS:

RÉSOLUTION Nº 22-12816

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU: le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 17 mars 2022, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 2 773 982,12 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 773 982,12 \$ couvrant la période du 4 mars 2022 au 17 mars 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12817

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour le Service des travaux publics

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 8 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	<u>MONTANT</u>	
7762763 CANADA INC.	34 768,44 \$	
QUÉBEC ARBRE	39 384,69 \$	

ATTENDU: que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par 7762763 CANADA INC.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à 7762763 CANADA INC. le contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour le Service des travaux publics pour une période de 24 mois pour un montant total de 34 768,44 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU: qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 8 entreprises, la

Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE MONTANT

QUÉBEC ARBRE 64 184,79 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté,

chef de Division - Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la

soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à QUÉBEC ARBRE le contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour le Service des loisirs et de la culture pour une période de 24 mois pour un montant total de 64 184,79 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12819

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'oxygène liquide et de gaz carbonique pour une période de 5 ans

ATTENDU: qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission

suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE MONTANT

LINDE CANADA INC. 605 527,34 \$

ATTENDU: que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté,

chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à LINDE CANADA INC. le contrat pour la fourniture sur demande d'oxygène liquide et de gaz carbonique pour une période de 5 ans pour un montant total de 605 527,34 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

Adjudication du contrat pour la fourniture de matériel informatique

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE MONTANT

MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE 78 415,25 \$
CDW CANADA CORP. 79 282,17 \$

ATTENDU: que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par MICRO LOGIC

SAINTE-FOY LTÉE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE le contrat pour la fourniture de matériel informatique pour un montant total de 78 415,25 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 64 832,13 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement – section immobilisations.

QUE la somme de 13 583,14 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée par le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12821

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de produits sanitaires et pluviaux pour une période de 12 mois

ATTENDU: qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission suivante:

NOM DU SOUMISSIONNAIRE MONTANT

LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE 131 339,39 \$

ATTENDU: que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE le contrat pour la fourniture sur demande de produits sanitaires et pluviaux pour une période de 12 mois débutant le 15 avril 2022 pour un montant total de 131 339,39 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduites d'aqueduc et d'égout pour 12 mois

ATTENDU: qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions

suivantes:

 NOM DU SOUMISSIONNAIRE
 MONTANT

 J.U. HOULE LTÉE
 316 883,40 \$

 WOLSELEY CANADA INC.
 347 862,88 \$

 RÉAL HUOT INC.
 384 166,92 \$

ATTENDU: que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les

soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par J.U. HOULE LTÉE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à J.U. HOULE LTÉE le contrat pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduites d'aqueduc et d'égout pour une période de 12 mois pour un montant total corrigé de 318 427,41\$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12823

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de matériel en vrac pour une période de 12 mois

ATTENDU: qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

.....

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	<u>MONTANT</u>	
	groupe 1	groupe 2
EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC. S. ROY INC. GIROUX ET LESSARD LTÉE	aucun prix aucun prix	158 937,99 \$ 189 594,92 \$ 202 138,70 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	108 841,08 \$	218 702,00 \$

ATTENDU: que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que les plus basses et les plus avantageuses d'accepter pour chacun des groupes sont celles déposées par PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1 et par EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge le contrat à PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1 (abrasif de pierres concassées lavées) pour une période de 12 mois au montant de 108 841,08 \$, incluant toutes les taxes applicables et à EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2 (granulat de pierres concassées) pour une période de 12 mois au montant de 158 937,99 \$, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

RÉSOLUTION Nº 22-12823 (SUITE)

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12824

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire 41° Rue à 44° Rue Nord, 19° Avenue à 28° Avenue Nord

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU: que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire 41° Rue à 44° Rue Nord, 19° Avenue à 28° Avenue Nord, présentant les critères et pondérations suivants :

1.	Expérience de la firme	15 points
2.	La compétence et disponibilité du chargé de projet	25 points
3.	Expérience de l'équipe de conception des plans et devis	
	et demande d'autorisation au MELCC	25 points
4.	Expérience de l'équipe de surveillance et capacité de relève	25 points
5.	Adresse de service	5 points
6.	Lieu de résidence du surveillant principal	5 points

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12825

Octroi d'un contrat pour la fourniture d'habits de protection incendie (bunkers) pour le Service de sécurité incendie

ATTENDU: que l'entreprise Équipements Incendies CMP Mayer inc. nous propose 12 habits de protection pour un montant total de 28 697,76 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division – Approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise Équipements Incendies CMP Mayer inc. pour l'achat de 12 habits de protection incendie (bunkers) pour un montant total de 28 697,76 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 28 697,76 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

Versement d'une subvention à un organisme accrédité

ATTENDU: le rapport préparé par Mme Carole Paquet directrice du Service des Loisirs et de la culture, en date du 11 mars 2022, dans lequel elle recommande le paiement de la subvention à l'Association du hockey mineur selon la politique d'accréditation et de subvention des organismes de loisirs en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement de la subvention à l'Association du hockey mineur pour un montant de 7 560 \$.

QUE la somme de 7 560 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12827

Nomination d'un membre sur le comité de circulation

ATTENDU: qu'aucun citoyen ne siège au comité de circulation;

ATTENDU: la demande du comité à l'effet d'y intégrer des citoyens;

ATTENDU : l'intérêt de M. Denis Lacasse à se joindre au comité pour une période

de 2 ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Denis Lacasse à titre de membre du comité de circulation en tant que citoyen pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12828

Embauche d'une commis de restaurant et bar pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis de restaurant et bar pour une période

temporaire;

ATTENDU: la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Anaïs Veilleux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le Renaud Fortier APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin

ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Anaïs Veilleux selon la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Embauche d'une adjointe administrative au Service de sécurité incendie

ATTENDU: le départ d'une adjointe administrative au Service de sécurité

incendie;

ATTENDU: la recommandation de M. Sylvain Veilleux, directeur du Service de

sécurité incendie, de M. Frédéric Morin, chef de Division – Sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH – Dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à l'embauche de Mme

Caroline Morin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Caroline Morin à titre d'adjointe administrative au Service de sécurité incendie selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, groupe 3 - échelon 1, et ce, à compter du 4 avril 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12830

Démission d'un pompier au Service de sécurité incendie

ATTENDU: la lettre de démission reçue de monsieur Alain Leclerc à titre de

pompier;

ATTENDU: la recommandation de M. Sylvain Veilleux, directeur du Service de

sécurité incendie et de Me Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter

cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Alain Leclerc à titre de pompier au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 21 mars 2022 et que de sincères remerciements lui soit adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION Nº 22-12831

Démission d'un pompier au Service de sécurité incendie

ATTENDU: la lettre de démission reçue de monsieur Samuel Goupil à titre de

pompier;

ATTENDU: la recommandation de M. Sylvain Veilleux, directeur du Service de

sécurité incendie et de Me Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter

cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Samuel Goupil à titre de pompier au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 21 mars 2022 et que de sincères remerciements lui soit adressés pour les services rendus à la Municipalité.

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT DE FUITES OU BRIS D'EAU SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC EN 2021

Le rapport de fuites ou bris d'eau sur le réseau d'aqueduc pour l'année 2021 (compilation du secteur Est depuis 1987 et du secteur Ouest depuis 1991) est déposé au conseil.

RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ SUR LA TRANSMISSION DES ÉTATS FINANCIERS

Le rapport d'audit de conformité sur la transmission des états financiers de la Commission municipale du Québec est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE HORTICULTRICE ET DE 3 ÉTUDIANTS JOURNALIERS AU RÉSEAU-VOIRIE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport d'embauche d'une étudiante horticultrice et de 3 étudiants journaliers au réseau-voirie pour le Service des travaux publics pour la période estivale 2022 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE SURVEILLANTE DE CHANTIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Un rapport d'embauche d'une étudiante surveillante de chantiers pour les Services techniques pour la période du 30 mai 2022 au 19 août 2022 est déposé au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET:

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le Comité des travaux publics et sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par madame la conseillère Esther Fortin sur le Comité des travaux publics et sur une rencontre relativement à la création d'un Comité de développement durable, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art et à titre d'observateur sur le Comité de la famille et des aînés et sur le Taxibus Saint-Georges, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le Taxibus Saint-Georges et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil des maires et sur la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 20, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN Maire M^E ISABELLE BEAULIEU Greffière
